

DÉLIBÉRATION

Le 30 janvier 2014

Le trente janvier deux mil quatorze, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur René Xavier FAIVRE-PIERRET, Maire.

Présents : MM. FAIVRE-PIERRET, BEAUCHAMP, REYNAUD, GAUTIER, BALLESTER, JAYET-LAVIOLETTE, TRIPIER-CHAMP
Mmes BAILLIU, GARIN, TONNA, VINAY, RAFFAELLI,
Absente : Mme REY

Ordre du jour :

- Concession camping
- Convention prêt AFR-RAM
- Demande de subvention DPU
- Passage de la crèche en multi-accueil
- Point PLU
- Remplacement des radars
- Association musicale
- Travaux mairie
- Questions diverses

CAMPING « Le Calatrin » CONCESSION DE 10 ANS
N° d'ordre : 2014-01-06

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Société « Dé-tentes et clapotis » qui souhaite que la durée de la concession du camping « Le Calatrin » soit faite sur 10 ans afin de leur permettre de faire des investissements à long terme.

Considérant que Madame MOREAU et Monsieur GEOFFROY responsables de la Société « Dé-tentes et clapotis » souhaitent rester au camping et faire des investissements afin d'améliorer l'accueil des estivants.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De refaire la convention de mise en concession du camping « Le Calatrin » à compter du 1^{er} janvier 2014 pour une durée de 10 ans et sera renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une des parties,
- Le prix de la concession sera réévalué chaque année par délibération du Conseil Municipal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RAM

Le Conseil Général nous a informés que les relais assistantes maternelles (RAM) peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle à hauteur de 3048.98 € pour un fonctionnement à temps complet, celui de Paladru ne fonctionnant qu'à 60 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de demander le versement d'une subvention pour le RAM de Paladru sur la base de 60 % du montant annuel attribué par le Conseil Général.

CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL AFR AU RAM
N° d'ordre 2014-01-03

Monsieur le Maire rappelle la reprise pour la commune du RAM du Tour du Lac depuis août 2012.

Il informe qu'après négociation avec l'Association Famille Rurale, ils sont d'accord pour prêter gratuitement au RAM le matériel en leur possession.

Il donne lecture de la convention à signer.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter la convention de prêt de matériel de l'AFR au RAM du Tour du Lac géré par la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention

DEMANDE DE SUBVENTION DPU

Pour la réalisation d'un chemin piétonnier depuis la Reviria et le long du terrain de foot avec sécurisation de la traversée de route jusqu'à l'arrêt de bus, le conseil municipal décide de demander une subvention au Pays Voironnais. D'autre part, il demandera au Conseil Général l'autorisation avec la signalétique adéquate de réaliser un passage protégé au niveau de la traversée de route.

PASSAGE DE LA CRÈCHE EN MULTI-ACCUEIL
N° d'ordre : 2014-01-01

Monsieur Le Maire rappelle la création de la micro-crèche de 10 places de Saint-Pierre de Paladru ainsi que la délibération du 15 décembre 2011.

Il informe que suite à la décision des Maires du Tour du Lac, la commune a demandé à la PMI son accord pour transformer la micro-crèche de 10 places en multi accueil de 12 places afin d'optimiser le service.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a obtenu un avis favorable le 14 janvier 2014 suite à la visite du Docteur DYE Carinne, et propose de passer la structure en multi accueil à compter du 1^{er} février 2014.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La transformation de la micro-crèche de 10 places en multi accueil de 12 places à compter du 1^{er} février 2014,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

POINT SUR LE PLU

Le Cabinet NICOT a réalisé une étude « eaux pluviales » sur la commune et un schéma qui devra figurer dans notre PLU en cours.

Monsieur JEANNIN des services de l'Etat, l'architecte des bâtiments de France et le Pays Voironnais se sont réunis à la Mairie pour parler de l'implantation du futur Musée et des contraintes imposées par la loi Montagne afin que tout soit clair dans notre PLU.

Le Pays Voironnais, dans le cadre de sa compétence « aménagements structurants », est maître d'œuvre dans la réalisation du musée et du cœur du village.

REMPLACEMENT DES RADARS

Il y a lieu de remplacer les radars pédagogiques implantés sur la commune. Plusieurs entreprises ont été contactées et deux devis ont déjà été reçus :

DMC : 2 radars avec panneaux solaires : 2456 € H.T.

VIRAGE : 2 radars avec panneaux solaires : 15642 €

La décision sera prise lors de l'établissement du BP

SALLE PALLAS : MISE À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS **N° d'ordre 2014-01-07**

Monsieur le Maire rappelle le vote des tarifs des salles communales et donne lecture d'une énième demande de mise à disposition gratuite de la salle Pallas.

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal se prononce sur la mise à disposition gratuite de la salle Pallas aux associations de Paladru qui organisent des manifestations et font vivre le village et dont le nombre de participants dépassent les 130 personnes.

Après débat et délibération le Conseil Municipal décide :

- De mettre à disposition gratuitement une fois par an la salle Pallas aux associations de Paladru du 1^{er} janvier au 31 mars et du 1^{er} novembre au 31 décembre aux dates restants libres. Aucune réservation ne pouvant être faite plus de 3 mois à l'avance.

- Les demandes de location pour des mariages ou soirées privés et du restaurateur restent prioritaires compte tenu que les associations bénéficient gratuitement de la salle Saint Michel, toute l'année.

- Les associations devront remplir toutes les conditions de location (assurance, chèque de caution, etc ...)

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats.

APPEL D'OFFRES : TRAVAUX PLACE DE LA MAIRIE **N° d'ordre 2014-01-05**

Monsieur le Maire rappelle la décision de faire refaire une partie de la place de la mairie.

Il rappelle que l'appel d'offres a été lancé le 11 décembre 2013 et qu'il y a eu 4 entreprises qui ont répondu.

La commission d'appel d'offres a ouvert les plis le 20 janvier 2014 et donne lecture de son rapport :

- EUROVIA	: 17 202,45 € HT
- ALP 7	: 18 460,00 € HT
- EIFFAGE	: 18 929,80 € HT
- RSTP	: 24 445,30 € HT

A la suite de l'ouverture des plis la commission a souhaité lancer une négociation avec les 4 entreprises et a donc obtenu des nouvelles propositions :

- EIFFAGE	: 17 036,10 € HT
- EUROVIA	: 17 202,45 € HT
- ALP 7	: 18 000,00 € HT
- RSTP	: 24 445,30 € HT

La commission propose de retenir l'entreprise EIFFAGE offre la moins disante par rapport aux critères d'attribution du marché d'un montant de 17 036,10 € hors taxes.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 17 036,10 € hors taxes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

CONVENTION MAINTENANCE ET TRAVAUX

N° d'ordre 2014-01-04

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays Voironnais propose de signer une convention dans le cadre de la mutualisation de services pour la mise à disposition de personnel et de matériel de maintenance et travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Compte tenu que cette convention maintenance et travaux n'engage pas la commune financièrement ;

Compte tenu que les prestations seront facturées au service rendu ;

Après étude et délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention maintenance et travaux n° M -2014-15.

SUBVENTION CCAS

N° d'ordre 2014-01-02

Monsieur Le Maire informe que la subvention versée au CCAS en 2013 n'a pas été suffisant pour couvrir les frais des colis aux personnes âgées en constante augmentation, la limite d'âge étant fixée à 70 ans.

Madame TONNA, responsable des colis donne lecture des comptes et demande au Conseil Municipal, afin d'assurer le paiement des factures de voter une subvention de 1 271 €.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De voter une subvention de 1 271 € au CCAS afin de solder les comptes 2013,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

La Commune donne son accord au SEDI pour lancer des travaux sur les postes électriques des Trois Croix, de Simandre et de Massard avant mai prochain ; ces travaux sont à la charge du SEDI.

Le curage des fossés va être entrepris par les employés municipaux ; il nécessite la location d'une mini-pelle avec chauffeur (61 €/H pour 16 H) au Pays Voironnais et d'un camion (100 €/jour).

Monsieur COSTE, fabricant de pizzas route de St Pierre, demande à mettre des panneaux publicitaires au bord de la route ; il devra adresser sa demande au service des routes du Conseil Général.

Un cirque demande un emplacement sur la commune le 13 février ; refus du Conseil Municipal.

Madame GARIN informe l'assemblée que les petites bibliothèques vont passer en réseau avec Chirens qui devient MTR (médiathèque tête de réseau), ce qui implique une informatisation et, à terme, des dépenses pour la Commune.

Madame VINAY a reçu quelques réponses à sa demande d'objets et souvenirs de la guerre de 14/18 pour une exposition prévue en novembre prochain. Elle demande si la Commune serait d'accord pour accueillir cette année « les musiques du monde » à la salle Pallas ; avis favorable pour une représentation en semaine.

Rando pour tous : Madame RAFFAELLI est toujours dans l'incertitude concernant l'organisation de cette grande manifestation.

L'autorisation d'exposition de La Placette des Arts dans la salle St Michel est renouvelée pour 2014.

Monsieur REYNAUD annonce que certaines subventions demandées ont été obtenues :

- 10 000 € pour le cheminement RD 50
- 4 000 € pour la mise en accessibilité de la base d'aviron
- 6 500 € pour le boulodrome

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.